

14 708 152 repas offerts
aux écoliers togolais en 2019



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°585 du Mercredi 13 janvier 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

**RECRUESCENCE DES ACCIDENTS
DE CIRCULATION EN CE DÉBUT D'ANNÉE**

Imprudence, indélicatesse et non- respect des interdits...

#3



...font des morts sur nos routes

NATIONAL

POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT

#3

**Une alliance
entre le
secteur privé
et l'Etat pour la
réussite de la
feuille de route
2020 – 2025**



OTR

**Élargir
l'assiette
fiscale pour
atteindre
un grand
nombre de
contribuables**

#6

UFOA B U 17 / DISQUALIFICATION DES EPERVIERS DU TOGO

**La ministre des Sports
Lidi Bessi-Kama veut
situer les responsabilités**



Le carnet

L'évidence Faure

par Cyr Adomayakpor

Une année se termine. Une nouvelle année s'annonce. C'est un fait immuable qui, depuis des millénaires, s'impose de toute évidence. Une évidence, c'est-à-dire quelque chose que l'on ne saurait nier parce qu'il s'impose de lui-même. Comme quand la lumière limoge l'obscurité, qui soudain devient clarté, et parmi laquelle les formes apparaissent enfin dans une évidence sensible. Comme quand le savoir licencie l'ignorance, par où des pans entiers d'obscurantismes cèdent sous l'éclairage des connaissances, il apparaît de même qu'il y a dans la présence du Président Faure à la tête du pays une évidence. Une évidence si manifeste dans sa patente vérité, qui est de façonner notre pays au moyen des phares d'une vision singulière, imperturbablement déroulée sous la bannière ouvrière de son infatigable action. Ainsi donc l'Histoire, contrairement à l'irritation boudeuse dont se composent certaines ignorances bavardes, n'a pas pour but de rassembler exclusivement en son sein les événements tragiques ou glorieux d'une époque, mais de mêler un certain nombre d'entre eux à ceux qui ont honoré leurs pays et l'humanité de leur courage, de leur ardeur conquérante et de leur exceptionnel sens de créativité, riche de toutes les alluvions du rêve et de l'art, de l'action et de la volonté où l'homme et son époque sont inextricablement liés dans la même étoffe fragile du temps qui s'érode dans la fascination des siècles, mais tous créateurs ou inspirateurs de rêves qui marquent la mémoire des peuples et du temps. Parmi ceux qui aujourd'hui servent indiscutablement cette noble Cause avec leur puissance insufflatrice d'audaces, se trouve débout et crucial le Président Faure, et ce, à plus d'un titre évocateur. Au doute il a ouvert une issue : la CONFIANCE. À l'espoir il a donné des PERSPECTIVES qui frayent au pays de nouvelles voies. Aux volontés il a donné des CAUSES d'agir utilement en harmonie et dans la conciliation des esprits. Bref, par-ci, libérer les énergies qui fracturent l'être et l'aident à déborder pour libérer à son tour l'instinct bâtisseur ; par-là factionnaire de la paix. Socle d'appui sans lequel toute possibilité devient impossible. Cette paix fragile et mince comme un fil, qui s'agit de frémissements généreux quand l'humanité est violée, et qu'il faut à tout prix préserver ; qu'il faut surtout protéger lorsqu'elle est menacée ; défendre lorsqu'elle est attaquée ; rétablir lorsqu'elle est déchirée et delà brisée, là aussi s'avère l'évidence de sa présence lustrale à l'avant-garde continentale, sur le champ duquel son expérience, saluée par tous ses pairs, et sa vigilance observent les profondes perspectives de la stabilité de cette paix pour pressentir, surveiller, sonder les lames de fond pourvoyeuses d'instabilités affamées d'horreurs afin d'en désamorcer autant que possible, par le truchement de la diplomatie, le souffle dévastateur des chocs et des tensions. Oui ! Là plus encore se dresse ce qu'il y a de plus monumental dans l'assujettissement au devoir, c'est-à-dire UN INTÉRÊT SUPÉRIEUR qui s'impose : celui de l'intérêt général. Oui ! il y a donc une raison civique qui doit ouvrir et dessiller les yeux les plus obstinément fermés à cette nécessité originelle. ET l'Histoire, qui elle le sait déjà, retiendra que son œuvre n'aura été l'objet satellite d'aucune commodité personnelle, mais l'objet propre d'une abnégation inconditionnelle, dont la finalité n'avait de but qu'universel, parce qu'il touche les hommes dans leur marche universelle. Un tel ajustement d'inspiration humaniste sur cette Cause enthousiaste d'œuvres, et par les germes levants d'un tel engagement, est le souffle sonore d'une évidence ; d'une ambition nationale sans laquelle ce serait pour notre pays dans le concert des nations l'effet d'un flambeau qui s'éteint. Bonne et heureuse à nous TOUS. Dieu bénisse le TOGO.

CANTINES SCOLAIRES : 14 708 152 repas offerts aux écoliers togolais en 2019

Il est quasiment impossible d'attirer l'attention d'un enfant, de lui apprendre une chose, de le faire réagir pendant qu'il est tiraillé par la faim. Sur l'étendue du territoire, le programme de cantines scolaires est mis en œuvre dans les établissements primaires publics afin d'accroître l'accès des enfants des communautés pauvres à des repas réguliers, améliorer la fréquentation et la rétention dans les écoles des zones ciblées.

L'alimentation est une condition sine qua non pour le bien-être des élèves. Les cantines scolaires tombent à pic pour garantir une meilleure scolarisation, contribuer à former les futurs cadres et préparer conséquemment l'avenir du pays.

Historique de l'alimentation scolaire au Togo

Elle a débuté avec l'ouverture des cantines entre 1967 et 1992 sur le territoire par le Catholic Relief Services (CRS-Catwell).

A travers le programme Education de base (EDB) de 2002 à 2006, l'Unicef a instauré des cantines dans les régions des Savanes, Kara et maritime. De 2006 à 2008, 07 cantines à titre expérimental ont été initiées avec la contribution des communautés en main d'œuvre dans la mise en place des infrastructures au profit de 2 104 élèves. Entre 2008 et 2016, un programme de cantines scolaires a été mis en place à travers le Projet de développement communautaire et

de filets sociaux (PDC-Plus). Depuis 2017, les cantines scolaires sont mises en œuvre dans le cadre du projet de Filets sociaux et services de base (FSB) qui fait ses preuves.

Les cantines scolaires et les transferts monétaires ont du succès

Aujourd'hui, le nombre d'écoles dotées de cantines s'élève à plus de 300 sur le territoire. Le programme a touché 94 552 élèves en 2019 avec 14 708 152 repas servis. Quant aux transferts monétaires, sous-composante du projet FSB, ils ont touché 45 702 bénéficiaires avec un nombre de paiements estimé à 136 037. Dans la région des Savanes, les cantines scolaires touchent 65 écoles primaires publiques, soit plus de 20 000 élèves.

Depuis l'opérationnalisation du programme, 82,5 millions de repas chauds ont été servis à plus de 90 000 élèves en moyenne chaque année. A Kara, les cantines profitent à 62 écoles primaires publiques. Pour le compte de l'année scolaire 2019-2020, 18 542 élèves ont eu droit à des repas chauds chaque jour d'école. Plus de 6 000 000 de plats ont été servis dans la région, de 2018 à ce jour. Le programme est arrivé à terme en 2019. Mais il a été immédiatement prorogé, sous une nouvelle forme cette fois-ci. Les communautés font dorénavant des apports en nature et/ou espèces pour contribuer à l'exécution du programme.

L.R.

GRÂCE À L'ENERGIE SOLAIRE « Communauté connectée de demain » connecte les communautés rurales

Garantir aux populations l'accès à l'électricité de qualité et de faible coût est un objectif sans cesse réitéré au Togo, pays dont l'ambition est d'atteindre un taux d'électrification de 100% à l'horizon 2030. En 2017, le chef de l'Etat a instruit le ministère des Postes, de l'Economie numérique et des Innovations technologiques pour s'appuyer sur la téléphonie mobile dans la mise en œuvre de la stratégie d'électrification nationale. L'une des initiatives qui en ont découlé est le projet «Communauté connectée de demain».

En 2019, le taux d'électrification rurale était de 7%, celui de la pénétration du téléphone portable était de 50% dans les zones rurales. Sur l'étendue du territoire, plus de 85% des ménages avaient un téléphone portable. L'utilisation accrue des téléphones par les citoyens a incité les pouvoirs publics à mettre sur pied le projet «Communauté connectée de demain».

« Communauté connectée de demain » change la vie des Togolais

Il a été lancé en avril 2019 à Sikpé-Afidégnon (préfecture de Yoto), une localité qui compte 4 000 habitants. Le projet a permis d'installer une mini centrale solaire de 30 kilo voltampères pour alimenter l'antenne-relais de téléphonie mobile des ménages, écoles, Petites et moyennes entreprises (PME). En plus de l'électricité, les communautés ont maintenant accès à des services à valeur ajoutée comme la connexion internet, les systèmes de production de gaz pour la cuisson à partir de la biomasse. Il va de soi que «Communauté connectée de demain» est un concept innovant qui matérialise la volonté de l'Etat à protéger l'environnement, développer les villages et hameaux, décentraliser la prospérité, allier l'économie numérique, les innovations technologiques et

l'énergie.

Cap sur d'autres villages

Compte tenu des résultats reluisants obtenus dans le village cité ci-avant, les autorités étendront le projet à d'autres villages faiblement électrifiés. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'électrification nationale, plus de 315 localités dans les 05 régions auront de l'énergie électrique à partir de mini centrales solaires. En réalité, à travers la combinaison des technologies (kits solaires, mini centrales) et l'extension du réseau, le Togo entend faire passer le taux national d'électrification à 75% en 2025 puis à 100% d'ici 2030. Actuellement, il tourne autour de 50%. Aujourd'hui, grâce à la détermination du gouvernement et le soutien des opérateurs privés, les populations bénéficient du chèque solaire «Cizo» qui a pour objectif d'inciter les ménages ruraux à opter pour les technologies solaires au détriment du pétrole, des piles alcalines et des bougies nocives pour la santé et l'environnement. L'initiative présidentielle d'électrification rurale «Cizo», née en 2017, électrifiera 550 000 ménages grâce à des kits solaires individuels. En février 2020, les ménages touchés depuis son lancement étaient comptés à 23 000.

L.R.

« VACANCES UTILES ET CITOYENNES » 6 500 élèves togolais touchés depuis 2010

Partout dans le monde, les apprenants ont droit à des vacances après des mois de cours, de révisions et d'examens. Généralement, ils ne mettent pas réellement à profit ces temps de pause. Le constat fait par les autorités togolaises est que les élèves désapprennent tout au long de ces périodes à cause de l'absence d'activités mobilisatrices, capables de les former tout en les distrayant. Les «Vacances utiles et citoyennes» (VUC) sont nées à la suite de ce constat.

Depuis 2010, elles sont organisées chaque année par le ministère du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes. Les «Vacances utiles et citoyennes» sont des colonies de vacances, des activités socioéducatives et culturelles, des excursions touristiques programmées pour les jeunes âgés de 12 à 29 ans afin de leur offrir des vacances agréables et instructives.

Des milliers de jeunes touchés

Grâce à cette initiative fédératrice qui joint l'utile à l'agréable, plus de 6 500 jeunes ont été mobilisés de 2010 à 2019. Ces derniers ont été formés et préparés pour les rentrées prochaines. Le programme leur offre un cadre propice pour exprimer leurs talents, renforcer les liens sociaux, cultiver les valeurs civiques comme la citoyenneté, le respect d'autrui, le vivre ensemble. La 10ème édition des VUC a pris fin le 27 août 2019 à Lomé. 1 476 jeunes dont 924 filles ont été initiés à l'informatique, au macramé, à la sérigraphie, au dessin d'art, à la décoration des chaussures, à l'art culinaire et au cosmétique. Ils ont participé à des causeries éducatives sur la prévention des infections et maladies sexuellement transmissibles, des grossesses pré-

coces, l'addiction à la drogue et à d'autres substances nuisibles. Les apprenants qui participent aux VUC sont sélectionnés en amont, sur la base des résultats obtenus au cours de l'année ; c'est fait à dessein par les autorités pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire.

La rentrée scolaire 2020-2021 généreusement soutenue

Avec l'apparition de la maladie à coronavirus, les Vacances utiles et citoyennes ont été suspendues. Néanmoins, les pouvoirs publics n'ont pas tourné le dos au secteur éducatif. Actuellement, le programme de protection sociale en milieu scolaire, School Assur couvre près de 02 millions d'élèves. Pour l'année scolaire en cours, le gouvernement a dépensé 600 millions de francs CFA pour acquérir des tables-bancs ; 02 milliards pour prendre en charge les frais d'inscription aux différents examens scolaires ; 01 milliard pour mettre des masques à prix subventionné à disposition des établissements. Au titre de 2021, 195,5 milliards de francs CFA sont prévus pour améliorer le système éducatif, construire des infrastructures scolaires, recruter des enseignants, consolider les programmes sociaux comme les cantines scolaires et School Assur.

RECRUESCENCE DES ACCIDENTS DE CIRCULATION EN CE DÉBUT D'ANNÉE

Imprudence, indécatesse et non-respect des interdits font des morts sur nos routes

Décidément l'on dirait que le ciel nous tombe sur la tête. Après s'être réjoui du fait que la fin d'année s'était terminée dans un calme et sans accident comme on avait l'habitude de le constater les années précédentes, ces accidents refont surface à l'orée de cette nouvelle année. C'est inquiétant pour le fait que ces accidents sont dus aux comportements inconséquents des usagers de la route en circulation.

Deux blessés graves à Hanoukôpé

La scène se passait le 10 janvier dernier. Un conducteur de

allure en provenance du commissariat central, malgré les multiples tentatives pour éviter l'incident, a fini par ra-



moto a été violemment percuté par un automobiliste après avoir violé les feux tricolores au niveau de la lagune de Hanoukôpé, tout près de la station de canal Olympia. Selon les témoignages, l'automobiliste, qui roulait à vive

masser dans sa course folle le motocycliste, qui lui, venait de violer un feu tricolore. Les deux, se sont retrouvés dans la lagune après le choc. Grièvement blessés, ils ont été conduits à l'hôpital.

Un mort et un blessé grave sur la route d'Aného

La route a encore tué au Togo. Un conducteur de moto perd la vie dans un accident violent le matin du dimanche 10 janvier 2020. Le drame est à la suite de choc entre un motard et une voiture sur la RN 2 à Aného. L'automobiliste qui roulait à vive allure a, semble-t-il, perdu le contrôle de son véhicule venant percuter frontalement les deux passagers de la moto. Le conducteur est décédé sur place.

Téléphone au volant

Un autre accident s'était produit quelques jours plus tôt. Ici les faits se sont déroulés, à Lomé, plus précisément à Légbassito, non loin du Camp, le lundi 4 janvier. Jour de reprise des classes, après les congés de fêtes de fin d'année. Téléphone au volant, selon les



témoignages, un conducteur de voiture de marque « Toyota Corolla » dérouté et ramasse, sur les trottoirs, trois élèves du cours primaire, au retour des classes. Malheureusement, les victimes n'auront pas la vie sauve, après cet accident mortel.

Choqués et meurtris par le déroulement des faits, les riverains, très en colère, ont voulu faire la peau au conducteur indécate. Mais ce dernier n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention, in extremis, des éléments du Camp FIR, aux encablures desquelles se sont déroulés les faits.

Se défendant, le mis en cause a plutôt soutenu, pour ce qui le concerne, dans sa version des faits, la thèse du volant qui lui a échappé.

Les accidents de circulation

sont devenus monnaie courante ces derniers moments au Togo, entraînant leur lot de morts et de blessés. Dans la plus part des cas, ils sont le plus souvent le fait de non-respect du code de la route, de l'imprudence, de conduite en état d'ébriété, excès de vitesse ou téléphone au volant...

Qu'à cela ne tienne, c'est le lieu de rappeler, aux usagers de la route, le danger et autres risques encourus en conduisant, téléphone au volant. Cela évitera de malheureuses situations comme celle-ci qui arrache, innocemment et douloureusement, à l'affection de leurs parents, ces trois élèves. Prudence sur les routes, le respect du code sauve les vies.

Abass ISSAKA

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Une alliance entre le secteur privé et l'Etat pour la réussite de la feuille de route 2020 – 2025

Madame le Premier ministre, Son Excellence Victoire S. Tomegah-Dogbe, a présidé le vendredi 08 janvier 2021 à Lomé, une réunion avec le Comité de concertation entre l'Etat et le Secteur Privé. Elle a, dans son discours d'ouverture, précisé combien ce cadre d'échange était important en ces termes : « Ma conviction profonde repose sur la nécessité de bâtir un secteur privé fort, capable de rivaliser avec les entreprises du continent ».

Cette rencontre a été l'occasion de partager la feuille de route structurée de façon très focalisée en trois (3) axes qui se déclinent dix (10) ambitions répartis en quarante-deux (42) projets et réformes.

La vision 2020 - 2025 qui s'inscrit dans la continuité de la politique du développement impulsée par le Chef de l'Etat, vise à bâtir « Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ».

Le premier axe vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix. L'inclusion est effectivement un élément majeur de cette feuille de route et tous les projets ne serviraient pas la cause du Togo s'ils ne sont pas véritablement inclusifs.

Le deuxième axe, vise à la création des richesses et des emplois en s'appuyant sur les forces de pays. Parmi celles-ci, l'agriculture (représentant 40% du PIB) qui est le cœur du développement économique du pays, l'industrie et les fortes capacités logistiques.

Le dernier axe stratégique portant sur la modernisation du pays à travers notamment la digitalisation des processus et des services, vise à soutenir l'élan de développement du pays.

Madame le premier ministre a dit sa conviction en la capacité du secteur privé togolais à contribuer fortement à la transformation économique que vise ce plan. Elle a d'ailleurs tenu à les féliciter pour tout l'effort qu'ils font et qui permet à notre pays d'enregistrer, malgré la crise, un taux de croissance de 0.7 en 2020.

Cette rencontre a également permis au Directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), Dr Edoh Kossi Aménouvé de présenter aux différentes entreprises notamment les PMI et PME, des mécanismes innovants de financement à long terme tels que : les actions de préférence, les obligations convertibles en actions, l'épargne salariale, la titrisation des créances, l'émission obligataire groupée pour les PME.

Madame le Premier Ministre,

Victoire S. Tomegah-Dogbe a remercié les acteurs du secteur privé dont le Conseil National du Patronat (CNP), l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), la chambre de commerce Européenne au Togo (Eurocham) pour leur adhésion à la feuille de route et leur contribution à la création de la richesse nationale malgré le contexte sanitaire lié au coronavirus. « Il nous faut créer une alliance entre l'Etat et le Secteur Privé pour rendre notre pays plus attractif », a-t-elle lancé.

Les deux partenaires ont pu également faire un point complet sur les mesures de résilience que le gouvernement a prises pour soutenir les agents économiques. Notamment les renoncements fiscaux et autres allègements qui ont permis de donner un souffle aux entreprises en cette période de pandémie.

L'ensemble des acteurs du Secteur Privé a salué la tenue de cette rencontre qui selon Mme le Premier ministre confirme la volonté du Gouvernement de donner toute sa place aux acteurs de l'économie togolaise. Ils ont réitéré leur disponibilité à s'impliquer, aux côtés du Gouvernement, pour l'atteinte des objectifs de la nouvelle feuille de route 2025.

L.M.

PROMOTION DES ÉLITES

Faure Gnassingbé choisit Kako Noubokpo pour un poste à l'UEMOA



Le Professeur Kako Nubukpo en attendant Conseiller Économique est le choix fait par le Président de la République Faure Gnassingbé pour occuper le poste de commissaire à l'UEMOA..... En effet Kako Nubukpo dans le cadre des postes politiques que reviennent aux états est celui choisi par le président de la République Faure Essozimna Gnassingbé pour occuper le poste réservé au Togo au sein de la Commission de l'UEMOA en remplacement de M. Barcola Commis-

saire représentant le Togo, bientôt admis à la retraite... Il y travaillera pour l'heure en tant que Conseiller Économique en attendant la prise de fonction officielle...

Le poste que va occuper le Professeur n'est jamais ouvert à un appel à candidature. Ce sont des postes d'État et non des postes administratifs a recrutements par appel à candidature.

Comme quoi, la promotion des élites togolaises reste au cœur des priorités du Chef de l'Etat..



QF & ARF

QUITUS FISCAL & ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

#CQFS

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

Le Président du Bloc d'Action pour le Renouveau (BAC) a éludé une question qui lui a été posée ce mardi 29 décembre sur une radio locale au procédé d'une technique de diversion. Le Président du Bloc d'Action pour le Renouveau (BAC) qui estimait que la dynamique n'a pas eu le soutien des autres formations politiques dans la quête du pouvoir s'est vu opposé leurs déclarations selon lesquelles, ils avaient "les clés pour avoir la victoire" dont un carnet d'adresse bien garni. Le Président du BAC Thomas N'soukpoè, qui s'expliquait à ce propos se demande plutôt si ce qui se passe aujourd'hui au Togo ne s'est déjà passé ? Par la suite se demande à nouveau

P

: « la contestation électorale à résistance après les élections présidentielles de 22 février 2020, est-ce que vous avez une fois vu ça au Togo ? ». « Ça veut dire que les temps ont changé. Si nous avons parlé de

carnet d'adresse, nous avons parlé des armées, de tout et de rien, c'est pour vous dire que déjà celui que le prélat a mis comme candidat de l'opposition est à même de faire renverser les dogmes. Nous voyons ça aujourd'hui qu'il se bat pour faire renverser les dogmes et nous ne pouvons pas aujourd'hui dire que la DMK a baissé les bras », a-t-il affirmé. La manœuvre est claire, c'est une diversion pour se soustraire à cette question qui rappelle l'escroquerie politique de ceux qui avaient faire croire à l'opinion qu'ils avaient tous les leviers pour accéder au pouvoir en février dernier alors qu'il n'en est pour rien

Courtes contre la montre

Sodja répliez !

A partir du 12 janvier 2021, les autorités civiles dont les domiciles sont gardés par des militaires, perdront ce privilège. Il s'agit de l'une des toutes premières décisions du nouveau Chef d'Etat-major des Forces Armées Togolaises (FAT), Général de Brigade Dadja Maganawè. Dans un communiqué, le Gal de Brigade Dadja Maganawè, a ordonné à partir de mardi prochain, le repli des militaires détachés auprès des autorités civiles. La décision qui prend effet à partir du 12 janvier 2021, ordonne cependant, le maintien auprès des Ministres en fonction d'un seul élément. Par ailleurs, le Nouveau Patron des FAT attend un compte rendu d'exécution à partir de mercredi 13 janvier 2021. Aussi précise-t-il que « tout élément non rejoint sera considéré comme déserteur ». Que ces autorités aillent recourir aux sociétés privées qui offrent des services de sûreté (vidéo surveillance, portique sécurité, grille électrique, détecteur de mouvements, etc. Elles ont bien les moyens de ça. Cela fera mobiliser les militaires assis à ne rien faire des journées entières à travailler à autre chose pour se rendre utiles. Et puis recruter les vigiles permettrait aux agences de gardiennage de voir leurs chiffres d'affaires gonfler. Cela encourage aussi l'entrepreneuriat. Les jeunes entrepreneurs engagés dans la création des agences de gardiennage peuvent donc aussi se frotter les mains. L'entrepreneuriat, cette initiative soutenue vigoureusement de nos jours par les pouvoirs publics et qui est à saluer avec tambours et trompette.

Rattrapé par ses mensonges

L'église catholique a tenu à clarifier sa position après des informations diffusées selon lesquelles elle aurait joué un rôle de médiation entre le pouvoir et Agbéyomé Kodjo, le leader du MPDD (opposition). Visé en particulier, Mgr Nicodème Barrigah-Benissan, archevêque de Lomé, accusé d'avoir été approché par le pouvoir et par l'ancien ambassadeur de France afin de proposer un marché à M. Kodjo. « C'est un grossier montage », ont assuré vendredi les responsables de l'église catholique. 'Tout ce qui a été raconté par M. Kodjo est inexact et non fondé. Le chef du MPDD doit situer l'opinion sur la date et le lieu de ces supposées rencontres'. Mgr Barrigah aurait apparemment répondu à une demande d'un membre de la DMK qui souhaitait qu'il intervienne pour rapprocher les positions des deux parties et d'envisager une sortie honorable pour chaque camp. Agbéyomé Kodjo conteste les résultats de l'élection présidentielle de février 2020 dont il estime être le vainqueur. Poursuivi par la justice, il a disparu des écrans radars depuis plusieurs mois. Pour se donner de l'importance l'homme aux carnets d'adresse qui ne lui servent pas se permet de monter des histoires à dormir debout. Aujourd'hui il est rattrapé dans ses mensonges. On ne ment sur une personne vivante. La réponse du berger à la bergère a été claire. Nous attendons de voir la réaction du grand menteur après cette sortie des hommes en robe. En tout cas, le mensonge peut prendre l'ascenseur, la vérité le rattrapera par les escaliers. Et c'est ce menteur fieffé qui prétend diriger le Togo. On aura tout vu.

Audit des frais scolaires

Une mission de contrôle/audit de la gestion des frais scolaires est annoncée dans les prochains jours, sur toute l'étendue du territoire national. Dans une lettre en date du 6 janvier 2021, le Ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Professeur Dodzi Komla KOKOROKO, a informé « Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Education », de l'« imminence d'une mission mixte des agents du MEPSTA et des Experts externes de contrôle/audit des frais scolaires sur toute l'étendue du territoire national ». Dans sa lettre, le Ministre KOKOROKO a précisé que cette mission concerne « les DRE, les IESG, les IEPP et tous les établissements de l'Enseignement secondaire général premier et second cycles ». A cet effet, le Ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat a demandé à « Madame et Messieurs les DRE », d'instruire leurs chefs d'établissements, les comptables/économistes, les chefs division et chefs section finances des DRE, des IESG et des IEPP à apprêter leurs documents de travail. Il s'agit entre autres, les fiches de collectes des effectifs de 2019-2020 et 2020-2021 renseignées et signées par les chefs d'établissement ; toutes les pièces physiques relatives aux recouvrements et aux versements des frais scolaires de 2019-2020 et 2020-2021 ; tous les imprimés des états disponibles au logiciel schoolfees ; (pour les utilisateurs du logiciel schoolfees) ; trois outils dont les modèles sont joints au présent courrier, notamment le détail des versements, l'état des entrées et sorties et le bilan d'exécution du budget ; le budget approuvé de l'année scolaire 2019-2020, la situation de l'exécution de ce dernier, les pièces justificatives des dépenses et le budget approuvé pour l'année scolaire 2020-2021. Par ailleurs, il a invité ces derniers, à prendre « toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la mission ».



SOCIÉTÉ TOGOLAISE DES EAUX S.A.

Siège Social : 53, Avenue de la Libération B.P. 1301 - Tél. (+228) 22 21 34 81 - (+228) 22 21 59 63 - Fax: (+228) 22 21 46 13 - Lomé - TOGO

COMMUNIQUE

DE LA SOCIÉTÉ TOGOLAISE DES EAUX

La Société Togolaise des Eaux (TdE) informe son aimable clientèle que les opérations de recouvrement démarrées depuis le mois de novembre 2020 sur toute l'étendue du territoire national se poursuivent chez les abonnés ayant des factures d'eau impayées.

Elle invite les clients redevables à solder leurs impayés dans les meilleurs délais, afin d'éviter tout désagrément lié à la suspension de la fourniture d'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du respect des mesures barrières, la TdE exhorte sa clientèle à privilégier les moyens de paiement électroniques, notamment :

- **TMoney**
- **Flooz**
- **Ecobank MOBILE**
- **Eco CCP**



Lomé, le 22 décembre 2020

La Direction Générale

www.tde.tg

Comptes Bancaires : UTB : 310044541004000 - BTCI : 010305905000192-54 - BIA - TOGO : 00136010775-23 - ORABANK : 40210009725-35
ORABANK SPECIALE : 40210018723-07 - ECOBANK : 7010231407335701 - CCP : 6310009625001000-34 - DIAMOND B : 223005939012-33 - BSIC : 020270600112
NIF : 1000166690

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA
90 16 49 87 / 90 85 85 22

Mise en page :
A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :
Rad Graphic Sarl U.

Responsable commercial

Bertine ADJAH
90 36 97 10

Tirage :
2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

Agbéyomé Kodjo rattrapé par ses manœuvres

Dans ses manœuvres pour flouer l'opinion nationale et internationale le candidat malheureux de la DMK Agboyomé Kodjo n'a pas cessé de fabriquer des histoires à dormir debout. C'est ainsi qu'il déclare à qui veut l'entendre que le pouvoir en place a envoyé des émissaires pour négocier avec lui afin qu'il arrête de réclamer sa prétendue victoire contre le poste de la primature. Dans sa boulimie il n'arrête pas de citer Mgr. Comme étant celui qui est à la tête de cette délégation. Mais comme on le dit souvent, le mensonge peut prendre l'ascenseur, la vérité finira par le rattraper. C'est ce qui arrive aujourd'hui. Père Pierre Marie Chanel AFOGNON, Aumônier national des cadres catholiques du Togo a décidé de remettre Agbéyomé Kodjo et sa DMK à leur place. C'était dans une note adressée aux cadres catholiques du Togo, Aux enseignants catholiques du Togo, Aux hommes et femmes de bonne volonté

Devant cette lourde accusation, vous voudriez savoir ce qui s'est passé. Tout en reconnaissant à son Excellence Mgr Nicodème BARRIGAH le droit de garder le silence,... j'ai rencontré Mgr BARRIGAH et recueilli sa version des faits. Je me fais le devoir pastoral de vous l'adresser. « Le moment est venu à Mgr Nicodème Barrigah et à son émissaire le Révérend Père Etienne Amouzou de dire, par la grâce de Dieu au peuple togolais, le contenu de l'ordre du jour retenu pour la rencontre officielle avortée avec le pouvoir sortant. On ne peut pas garder à la sacristie la vérité qui libère le peuple de Dieu de la servitude et de l'indicible souffrance. Je ne suis pas le seul à l'avoir écouté. Il y a Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, les membres du conseil des sages de fa DMK et l'assistant personnel du prélat. Faure, dit-il,

reconnait sa défaite et voulait conclure un marché avec la DMK pour se maintenir au sommet de l'Etat. Nous étions le 20 avril 2020. L'attaque de ma résidence, la nuit du 20 avril, suivie de mon enlèvement, avec une violence inouïe le 21 avril dernier, mit fin à cette perspective » ; (Dr Gabriel KODJO AGBEYOME, «message à la Nation», décembre 2020).

« Mgr m'a dit qu'il s'agit d'un grossier montage parce qu'il n'a été approché à aucun moment par Monsieur le Président de la République pour proposer un marché à Monsieur KODJO AGBEYOME. Il se demande quand et où cela aurait-il eu lieu? A cet effet, le protocole et les archives de la Présidence de la République peuvent être contactés pour toute fin utile ». « Ainsi, suite au message de ce dernier, le 07 avril 2020 et la rencontre avec lui le 08 avril 2020, Mgr BARRIGAH a

envoyé chez Mgr KPODZRO le Père Etienne AMOUZOU pour s'assurer si tel était vraiment le souhait de la DMK. Ce qui a été confirmé par l'émissaire. Et c'est suite à cela qu'il a écrit aux deux protagonistes de la crise. C'est le courrier adressé dans ce cadre à la DMK, à leur demande selon le compte-rendu de l'émissaire de Mgr, qui a été entre temps publié sur les réseaux sociaux. C'est donc dans l'attente d'amorce de cette facilitation que malheureusement le domicile de M. KODJO AGBEYOME a été attaqué en présence de son Excellence Mgr Philippe Fanoko KPODZRO. Au cri lancé cette nuit par ce dernier, Mgr BARRIGAH et d'autres membres du clergé étaient sortis mais l'accès au domicile de M. KODJO AGBEYOME leur a été refusé par les militaires.

« Par contre, au sujet de la démarche de rapprochement entre la Dynamique Monseigneur KPODZRO (DMK) et le Président Faure GNASSINGBE, Mgr BARRIGAH soutient que c'est un membre éminent de la DMK, dont il m'a révélé le nom et que j'ai rencontré et qui l'a confirmé, accompagné d'un responsable d'une organisation de la société civile togolaise, qui, alarmé par la menace d'arrestation de M. KODJO AGBEYOME suite à sa deuxième convocation par le SCRIC, a prié Mgr BARRIGAH d'intervenir

pour trouver un terrain d'entente entre les deux parties. C'est donc sur demande personnelle d'un des responsables de la DMK que Mgr a pris l'initiative. »

- « Quant à une rencontre avec l'Ambassadeur de France pour le même sujet, Mgr a été catégorique : Sa dernière rencontre avec lui datait de juillet 2018. Là également le protocole de l'ambassade de France peut être consulté pour preuve. Car il s'agit, selon lui, d'une pure invention, intentionnelle ou liée à une incompréhension ? Il n'en sait rien ».

« J'ai eu à rencontrer les personnalités qui ont demandé ce service à Mgr BARRIGAH, c'était le 02 janvier 2021. Ils reconnaissent qu'il y a eu effectivement à l'endroit de Mgr une telle démarche et qu'elle était consécutive à la 2ème convocation de M. KODJO AGBEYOME à se présenter au SCRIC. Ainsi, selon eux, deux préoccupations majeures faisaient l'objet

de cette démarche: - Solliciter Mgr à user de son pouvoir et sa capacité pour que l'arrestation de M. KODJO AGBEYOME soit évitée, vu que Son Excellence Mgr Philippe Fanoko KPODZRO était également à son domicile. - Faire un travail de rapprochement des deux positions politiques afin d'éviter l'affrontement et de trouver une sortie honorable pour chaque camp. » Au regard de tout ce qui précède, l'on se rend compte du mensonge que Agbéyomé Kodjo a servi à l'opinion tout simplement pour se donner une importance et faire croire que le pouvoir l'a triché. Il sait très bien qu'il a mordu la poussière mais il invente des histoires en voulant associer des noms de grandes personnalités religieuses et de la société civile. Mais il a tapé le poteau. Après un certain Xana, Me Martial Akakpo, c'est au tour de l'église catholique de montrer à la face du monde le vrai visage d'Agbéyomé Kodjo.

RESPECT DES MESURES ANTI COVID-19

Une célébration de mariage non autorisée dispersée dans le Golfe 5

Afin de pouvoir organiser sur le ressort territorial d'une autre municipalité, les organisateurs d'une célébration de mariage ont usé de la ruse pour légaliser la manifestation. Ils sont allés tromper la vigilance d'une autre municipalité qui leur a délivré une autorisation, alors qu'en réalité, la manif est organisée sur le ressort territorial d'une autre commune. Le pot au rose découvert, les autorités municipales concernées ont ordonné l'interruption de la manif qui regroupait plus de 450 invités.

Les faits se sont déroulés sur le ressort territorial de la Commune du Golfe 5, plus précisément à Amadahomé. Cette commune a pour maire, Kossi Agbenyega ABOKA. Ce dernier très rigoureux attache beaucoup de prix au respect de lois de la République.

Surtout en cette période de coronavirus, étant lui-même, président de la Cellule communale de gestion de la riposte de COVID-19, il accorde une importance particulière aux mesures édictées par le gouvernement. Et en dépit des mesures en vigueur, certains citoyens foulent au pied les consignes du gouvernement. C'est ce qui est arrivé le dimanche 10 janvier 2021 aux organisateurs d'une célébration de mariage à Amadahomé. Selon les informations recueillies auprès de la cellule communication de la Commune Golfe 5 après le passage du maire Aboka, la célébration de ce mariage n'a pas été autorisée par la mairie. Mais les organisateurs ont voulu coûte que coûte célébrer ce mariage, alors que, leur demande introduite auprès des autorités municipales, s'est confrontée au refus du Maire pour raison de COVID-19

Voulant tenir la célébration de mariage, «vu qu'ils

ne voulaient pas se plier au nombre de convives à eux exigés», ils sont allés mentir sur le lieu de la manifestation auprès d'une autre commune qui leur a délivré l'autorisation. Pour eux, avec cette autorisation, ils peuvent déjouer les regards en maintenant le lieu de la manif sur Amadahomé à l'insu du maire Aboka. D'après la cellule de communication de la commune Golfe 5, «curieusement, le Maire a été alerté de la tenue de ladite célébration, pire de la présence de près de 500 convives à cet événement, la plupart sont sans bavette, foulant au pied les mesures de distanciation physique».

Sur instruction du Maire Kossi Agbenyega ABOKA, la foule a été calmement dispersée, les matériels (chaises, tables, baffles et autres instruments de musique) ont été saisis sous les regards des éléments de la Force Mixte Anti Pandémie.

En attendant que les sanctions exemplaires et réglementaires soient appliquées à ces organisateurs, c'est le lieu d'appeler à la responsabilité et au sens de civisme de tous, surtout en cette période de crise sanitaire.

OTR:

Élargir l'assiette fiscale pour atteindre un grand nombre de contribuables

Comme chaque année, l'Office togolais des recettes (OTR) a organisé, mercredi dernier, une rencontre d'échanges et de partage d'information avec les acteurs des médias. Au menu des discussions, les grandes innovations de la loi de finances, exercice 2021 et celle en lien avec les nouveaux actes fiscaux. Nous tableurons ici sur les nouvelles mesures visant à élargir l'assiette fiscale.

D'entrée de jeu, il est à mentionner que l'année 2021 est vue par les plus hautes autorités comme une année de la relance économique, après les misères de 2020 marquée par la pandémie du coronavirus (covid-19) qui aurait profondément bousculé les prévisions surtout économiques.

Selon le Commissaire générale de l'OTR, Philippe Kokou Tchodjé, « la loi de finances 2021 y compris l'ordonnance de 2020 qui a consacré les modifications du Code général des impôts (CGI) et du Code des douanes (CD)s'inscrivent fondamentalement dans la relance de l'économie et dans un contexte de crise sanitaire. Il accorde en ce sens une place importante à la reconduction des mesures de renouvellement de parc automobile et également du renoncement des taxes et d'abaissement des taxes pour l'élargissement de l'assiette fiscale. ». Toutes ces mesures visent, à n'en point douter, «booster l'économie

nationale pour atteindre l'objectif visé en 2021 qui est de relever notre PIB à 4,5 ».

Ainsi, prenant en compte les recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE et de l'ITIE, ces mesures visent à « conformer le cadre juridique togolais sur les bénéficiaires effectifs au cadre juridique international... ».

Et parlant de ces mesures visant à élargir l'assiette fiscale tout en renforçant les mesures de contrôle et de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, trois principaux articles sont à mettre en relief. Il s'agit des articles 125 du LPF (Libre de procédures fiscales), 175 du CGI (Code général des impôts) et 50 du LPF, et 258 du LPF. Par ces mesures, l'OTR entend atteindre un plus grand nombre de contribuables.

D'abord l'article 125 du LPF met l'accent sur le terme de « bénéficiaires effectifs », et traite de la sanction applicable aux

opérateurs économiques. Ainsi, « dorénavant, lorsque le bénéficiaire effectif d'une opération occulte n'est pas identifié, il est institué une solidarité du paiement de l'impôt assortie d'une amende fiscale équivalente à 50% de la transaction ».

Parlant l'article 175 du CGI, on retiendra que désormais « les prestations, opérations, transactions et publicités faites par les résidents et les entreprises de droits togolais par les canaux numériques » devront payer la TVA. Et l'article 50 de la LPF portant sur les obligations déclaratives, souligne que «les plateformes numériques ont obligation de transmettre à l'administration fiscale, une documentation récapitulant des revenus encaissés par les utilisateurs ».

Quant à l'article 258 du LPF, il relève que « le contribuable a sept(07) jours pour fournir les informations sollicitées par l'administration fiscale », en ce qui concerne les échanges de renseignements à des fins fiscales.

Rappelons que pour cette année 2021, il est attendu de l'OTR une contribution au budget à hauteur de 644 milliards de francs CFA.

L.M.

UFOA B U 17 / DISQUALIFICATION DES EPERVIERS DU TOGO

La ministre des Sports Lidi Bessi-Kama veut situer les responsabilités

Du 5 au 18 janvier 2021, se tient le tournoi des moins de 17 ans (U17) de la zone B de l'UFOA à Lomé. Premiers qualifiés pour les demi-finales à l'issu du second match face aux Ecureuils cadets, les Eperviers cadets ont été surpris le 10 janvier par une décision de disqualification de l'UFOA B. Pour une affaire autour du test IRM, l'UFOA B disqualifie l'équipe togolaise. C'est sans grand détour que la réaction a suivi.

Si après avoir effectué le test d'éligibilité d'âge (IRM) pour une équipe participante, qu'un seul (1) joueur s'est révélé non éligible, l'équipe participante sera disqualifiée » article 274 du règlement de la Coupe d'Afrique des Nations U17 Maroc 2021.

Dans sa correspondance, la direction exécutive de l'UFOA B disqualifie l'équipe U17 du Togo pour violation de l'article susmentionné. Cette décision entraine aussi l'annulation des deux matchs joués par le Togo dans cette compétition et qui lui ont permis de se qualifier pour les demi-finales.

Comme une réponse du berger à la bergère, la réaction de la FTF ne s'est pas fait attendre. Dans un communiqué rendu public, la FTF a notifié vouloir une décision motivée avant de s'indigner contre celle-ci : « en attendant d'avoir la décision officielle motivée de la Commission d'organisation des compétitions U-17 de la CAF, la Fédération Togolaise de Football s'élève contre cette décision injustifiable ». L'instance du football togolais n'a pas passé sous silence son projet de faire appel de cette décision dès que possible.

La ministre va sévir

Face à la disqualification des Eperviers de l'UFOA B U17 de Lomé, le Commandant Lidi Bessi-Kama ne décolère pas. La Ministre des Sports et des loisirs cherche à situer les responsabilités.

Accusé d'avoir aligné des joueurs non éligibles, le Togo se retrouve disqualifier après deux (2) matchs, qui devraient lui permettre de s'offrir une place en demi-finale du tournoi UFOA B, dont il est l'organisateur.

Suite à cette triste nouvelle, le Ministre des Sports et des loisirs dit poursuivre des investigations pour situer les responsabilités.

Par ailleurs, le Commandant Lidi Bessi-Kama se félicite du parcours des Eperviers. « Mes pensées vont à l'endroit de nos poulains, les Eperviers U17 qui ont donné le meilleur au cours de ce tournoi de l'UFOA B », a-t-elle tweeté.

Une sanction injustifiable

Selon la Fédération togolaise de Football (FTF), qui aussi a réagi après la sanction infligée par la Commission d'organisation de la Confédération Africaine de Football (CAF), «il s'agit d'une décision injustifiable contre laquelle la fédération s'élève et compte faire appel dès que possible ». Mais en attendant, l'ins-

titution invite le public sportif togolais au calme.

Mais selon les observateurs, avant de rechercher des coupables, il convient de s'assurer que cette décision sanctionnant le Togo est juste, justifiée, fondée et conforme aux propres exigences de la CAF. Car, en définitive, il se pourrait que c'est la CAF qui s'est trompée. C'est pourquoi, ils suggèrent que Madame le Ministre et tout son cabinet appuient la FTF dans ses efforts de faire réformer cette décision.

L'indignation est totale. Mais nous devons utiliser tous les outils nécessaires et pertinents pour l'intérêt de notre cher Pays, pour ces jeunes talents qui manqueraient une belle opportunité si rien n'est fait. Certes l'appel n'est pas suspensif. Il faut dire que la compétition est régie par le règlement U17 de la caf, dont la commission des compétitions des jeunes a pris la décision. Dès lors, tout recours relève du code disciplinaire dont les dispositions de l'article 64 permettent, dans le cadre des procédures spéciales, permettent au Président du jury d'appel de prendre des mesures provisoires, notamment, rapporter provisoirement une sanction. En l'espèce, celle disqualifiant le Togo.

Par la suite, le SG de la CAF, sur la base de l'article 70 du code disciplinaire, pourra réunir le jury d'appel en procédure d'urgence sous la forme «...d'une conférence téléphonique, d'une vidéo conférence ou d'une autre manière semblable».

En définitive, il faut faire appel sans délai, saisir le Président du jury d'appel d'une requête en mesure provisoire visant à rapporter la sanction, ce qui permettra aux jeunes de poursuivre la compétition en attendant la décision du jury d'appel.

Cette suspension des Eperviers U-17 rappelle ou réveille d'autres affaires : d'abord celle de 2007 où le Togo organisait la Coupe d'Afrique des Nations de la catégorie. À l'époque, le Togo avait été suspendu pour corruption après le match Togo # Tunisie. La suite, point n'a besoin de le rappeler.

Ensuite, sept ans plus tard, le Togo s'est vu retirer trois points après le match Togo # Cameroun, match gagné par 2 buts à zéro au Stade de Kégué. Le Togo avait été privé de trois points pour avoir utilisé un joueur ayant obtenu deux cartons jaunes. C'était à l'occasion des éliminatoires de la coupe du monde 2014.

Aujourd'hui, sept ans se sont

écoulés, et le Togo est encore épinglé. Qui voit le rapport? Pour les uns, des mains noires sont passées par là.

Le Togo ne se reproche de rien

Après sa réaction à chaud dimanche dans laquelle il a indiqué avoir l'intention de faire appel de cette décision, le Secrétaire Général par intérim de l'instance faïtière, Hervé Tété AGBODAN dans une nouvelle sortie, a rassuré le public sportif sur les responsabilités dans cette affaire. « La partie togolaise n'a rien à se reprocher », a-t-il déclaré lundi 11 janvier 2021 au micro du journal «lessportifs228 ».

« C'est une décision surprise qui nous a été notifiée. A l'analyse, nous estimons qu'elle n'est pas justifiable. Nous allons nous

battre pour que la vérité soit rétablie... Dans de tels cas, il faut faire appel de la décision. Nous avons assez d'éléments aujourd'hui pour penser que ce n'était pas la bonne décision parce qu'avant même le début de la compétition, nous avons fait les tests IRM à tous les joueurs et suivant les résultats, tous les joueurs étaient dans les normes pour prendre part à cette compétition », a déclaré M. AGBODAN.

Celui-ci estime que le fait de disqualifier l'équipe après sa qualification pour le second tour est une injustice. Il remet en cause plutôt la procédure de vérification utilisée lors de cette compétition.

« Normalement, sur une compétition comme le tournoi de l'UFOA B, la CAF doit dépêcher

une commission médicale, deux ou trois personnes qui doivent siéger et regarder les fichiers fournis par la clinique qui fait les IRM. Malheureusement, ce n'est pas le cas ici. Ce médecin envoyé à la dernière minute a obligé les équipes à faire les tests à des heures tardives parfois dans la matinée et il ne reprend pas les fichiers tels qu'indiqués par la clinique, mais seulement avec son téléphone sur l'écran qu'il envoie sur la plateforme de la CAF. Cette façon, de procéder n'est pas professionnelle d'abord et cela peut porter préjudice aux images qu'il prend », déplore le Secrétaire Général par intérim de la FTF.

Flora T.

PROMOTION DU LEADERSHIP

La femme mise en valeur au Togo

Les femmes sont au centre des politiques de développement du Togo qui se veulent inclusives, promotrices des droits humains, créatrices d'emplois et amélioratrices des conditions de vie. D'imposants programmes de soutien économique et de protection sociale sont mis en œuvre pour le bien-être de la gent féminine. Aujourd'hui, la population féminine joue pleinement sa partition pour le progrès national.

An'importe quel prix, le Togo veut promouvoir le leadership féminin. Cela justifie les investissements faits ces dernières années pour construire des maisons de la femme sur le territoire, réserver un quota de 25% des marchés publics aux entrepreneures, faciliter l'accès aux crédits et aux soins de santé, démasculiniser les postes à responsabilité élevée, militer pour l'équité et l'égalité de genre etc.

Aider les femmes, c'est soutenir leurs activités rémunératrices

L'agriculture est un secteur qui occupe 65% de la population active. Le gouvernement met en place des solutions innovantes pour soutenir les femmes dans la création des

entreprises agricoles. Le pays veut porter à 80% la proportion des femmes salariées agricoles en leur réservant un quota de 30% de la superficie de chaque Zone d'aménagement agricole planifiée (Zaap), en organisant 50 000 femmes dans les opérations de transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles. Actuellement, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) accorde aux femmes un financement déterminant, pouvant aller jusqu'à 05 millions de francs CFA. Incessamment, un statut de zone franche sera créé pour les femmes afin de simplifier et réduire les procédures, formalités, taxes et autres coûts.

La santé féminine mise en avant-plan

L'OTR présente la loi de finances exercice 2021 et les nouveaux actes fiscaux

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a rendu public les grands axes de la loi de finances exercice 2021 ainsi que les nouveaux actes fiscaux en vigueur depuis le 1er janvier. La présentation s'est déroulée au cours d'une conférence de presse présidée par le Commissaire Général de l'OTR, M. Philippe K. TCHODIE ce mercredi 06 janvier 2021 au siège de l'institution à Lomé. Il s'agit pour l'OTR de vulgariser ces informations au sein de la population et de renforcer le partenariat avec les opérateurs économiques.

Ainsi les différentes innovations contenues dans la loi de

finances exercice 2021 ont été présentées. Au chapitre des mesures relatives à l'allègement de la charge fiscale, l'ordonnance 2020-007 du 26 août 2020 portant loi de finances rectificative gestion 2020 ayant réduit les droits d'enregistrement et d'immatriculation de 5% à 1,5%, la nouvelle loi prévoit d'accorder les mêmes avantages à l'immatriculation des immeubles. L'allègement vise également l'exonération de droits de main levée et de radiation des hypothèques.

Quant au plancher de la TPU, il a été ramené à 20.000 FCFA au lieu de 300.000 F CFA pour

les jeunes entrepreneurs. Il a été également présenté les nouveaux documents fiscaux en vigueur à compter du 1er janvier 2021. La loi No 2018-025 du 20 Novembre 2018 et l'instruction No 004/OTR/CG/CI/CPPS, du 23 décembre 2020 ont apporté des changements dans la délivrance des actes fiscaux.

Aujourd'hui en plus du quitus fiscal renouvelé, il y a aussi l'attestation de régularité fiscale. Ces actes fiscaux portent désormais des mentions de sécurité. Toutes ces mesures visent la promotion de l'investissement, l'amélioration du climat des affaires le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.



LE SMARTPHONE IDÉAL POUR NOËL

OFFREZ-VOUS LE **F1 MAX** **4G+**



1 Téléphone



4Go offerts



39 900 F CFA



McCANN

Promo du 1er au 31 Décembre 2020. Volume de 4Go valable 07 jours.

f @togocom.tg

📷 @togocom_tg

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg

togocel.tg

togotelecom.tg